

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

16 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept, le seize janvier à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Dominique FOUTRIER, Maire.

**Sont présents** : FOUTRIER Dominique, MANGILI Antoine, MATHIOT Daniel, PORTE Bruno, BOUVEROT Gérard, FUGERE Patrice, GUENIN Jean Michel, PILLON Christine, PETIT Loïc, TADIER Christophe.

**Absente** : MAISON Chantal

**Secrétaire de séance** : Loïc PETIT

Madame le Maire ouvre la séance et présente l'ordre du jour

## **Approbation du procès-verbal de la précédente réunion**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **Rattachement d'une délibération à la dernière séance**

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire et à l'unanimité des présents

**ACCEPTE** Le rattachement, à la séance du 23 Novembre 2016, d'une délibération relative à une décision modificative au budget 2016.

Suite à une erreur de saisie lors du budget,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE** de prélever, en section d'investissement, sur le compte 2315 Installations, matériel et outillage techniques, un montant de **1200 €** pour le transférer au compte 2158 Autres installations, matériel et outillage techniques, ceci afin d'effectuer le paiement de la facture de la SARL AD-ELEC relative à la pose de radiateur dans les bureaux de la mairie.

## **Désignation des délégués aux instances du SDDEA**

Madame le Maire informe les membres du conseil qu'il faut désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant aux instances du SDDEA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- désigne Daniel MATHIOT comme délégué titulaire aux instances du SDDEA

- désigne Bruno PORTE comme délégué suppléant de Daniel MATHIOT

## **Demande de subvention parlementaire travaux de voirie**

Vu la délibération du 23 novembre 2016, concernant les travaux de voirie dans la commune, Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention exceptionnelle d'Etat au titre de la réserve parlementaire du Député MATHIS pourrait être accordée à la commune pour les travaux de voirie de la commune approuvé lors du Conseil Municipal du 23 novembre 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

**SOLLICITE** une subvention exceptionnelle d'Etat au titre de la réserve parlementaire du député MATHIS

**DONNE** délégation à Madame le Maire pour la constitution du dossier.

## Convention dépôt de pain

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 la boulangerie « Blanchet » a vendu son fonds de commerce, son repreneur ne souhaitant pas continuer la tournée de livraison du dépôt de pain, et la commune souhaitant continuer à offrir ce service aux habitants de la commune.

Madame le Maire a donc rencontré avec le Maire de BERNON, Monsieur Thiri, boulanger à Chaource, celui-ci a accepté de fournir le dépôt de pain.

Madame le Maire présente la convention signée avec la boulangerie « Thiri » de CHAOURCE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention avec la boulangerie « Thiri »

## Informations et questions diverses

### - Internet

La commune est concernée par la deuxième phase du programme d'aménagement numérique mis en œuvre par le Conseil Départemental et les travaux devraient débuter en mars.

A l'issue, Orange s'est engagée à raccorder le haut débit en fin d'année. Le débit pourrait avoisiner 8 mégas.

### - Travaux de renforcement du réseau électrique :

Après la mise en œuvre par l'entreprise soumissionnée d'un projet aménagé, les travaux devraient reprendre courant février pour quelques mois. La circulation sera perturbée durant cette période.

- Conseil d'école : Madame le Maire a participé au conseil d'école du RPI et reprend les effectifs actuels par classe et donne le prévisionnel de la rentrée 2017 :

classes	Effectifs 2016-2017	Prévisions 2017-2018
Maternelle petite section	6	3
Maternelle moyenne section	1	6
Maternelle grande section	5	1
CP	5	5
CE1	1	5
CE2	4	1
CM1	8	4
CM2	10	8
TOTAL	40	33

- Conseil communautaire

Madame le Maire rend compte du premier conseil communautaire de l'année :

Vu l'arrêté préfectoral n° dcdl-bcli-2016348-0001 du 13 décembre 2016 prononçant la fusion des communautés de communes du Chaourçois et du Val d'Armançe à compter du 1er janvier, le premier conseil communautaire en date du 5 janvier 2017 a procédé à l'élection du président, vice-présidents et membres du bureau comme suit :

Président	HUPFER Jean-Michel
1ère vice-présidente	LHUILIER Michèle
2ème vice-président	BATAILLE Roger
3ème vice-président	POUILLOT Jean
4ème vice-président	LORNE Thierry
5ème vice-président	PETIT Eric

Membres du bureau : GUIGNER Bernard, RAVISE Jean-Pierre, LAUREY Jean-Baptiste, DRUMINY Francis, LANGARD Christian, GAUTHIER Françoise, VIAL Bruno, MARQUAIS Chantal, FOUTRIER Dominique, HOUARD Daniel, LHOMME Dominique, DE COCKBORNE Gilles.

- Demande d'exploitation d'une carrière de calcaire à Coussegrey par la Société Guintoli

Madame le Maire avise l'assemblée que cette demande concerne une parcelle le lieu-dit « le Côtat Jeannot », terrain appartenant à un privé et que le dossier sera déposée le 19 janvier 2017 par la société GUINTOLI. Cette demande a été jugé recevable par les services de la préfecture conformément aux dispositions législatives en vigueur. L'enquête publique ouverte par arrêté préfectoral se déroulera du 16 février au 18 mars 2017. Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie :

- Jeudi 16 février 2017, de 16h00 à 19h00
- Lundi 6 mars 2017, de 9h00 à 12h00
- Samedi 18 mars 2017, de 9h00 à 12h00

et le dossier est également consultable durant cette période pendant les heures d'ouvertures au public du secrétariat.

- Cartes d'identité :

A compter de mars, la commune ne pourra plus traiter les demandes. 13 sites sur le département seront habilités sur le département. Pour Coussegrey, les demandeurs pourront s'adresser à la commune habilitée la plus proche : Ervy-le-Châtel.

- Monsieur Patrice FUGERE demande si l'entreprise DURAND va venir reprendre la peinture notamment sur la porte du garage de la mairie qui n'a pas tenu comme elle s'était engagée à le faire auprès de l'ancien maire. Madame le Maire signale qu'elle a tenté un certain nombre de fois de la contacter en laissant des messages mais sans succès et que Monsieur Daniel MATHIOT leur a rappelé de vive voix.

- Monsieur Jean Michel GUENIN demande si un projet d'agrandissement du columbarium est envisagé. Lors de la commission voirie, il a été prévu un cheminement ceinturant l'église afin d'aménager un nouveau columbarium et accéder aux nouvelles concessions vendues. En tout premier lieu, deux cases supplémentaires seront rajoutées sur l'emplacement actuel.

La séance est levée à 21 h 55